

- | | | |
|---|---------|-------------------|
| 4) Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient | FUNU | De 1956 à 1967 |
| 5) Groupe d'observation des Nations Unies au Liban ³ | GONUL | 1958 |
| 6) Opérations des Nations Unies au Congo | ONUC | De 1960 à 1964 |
| 7) Autorité exécutive temporaire des Nations Unies en Irian occidental | AETNU | 1962-1963 |
| 8) Mission d'observation des Nations Unies au Yémen | UNYOM | 1963-1964 |
| 9) Force des Nations Unies à Chypre | UNFICYP | De 1964 à ce jour |
| 10) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ⁴ | UNIPOM | 1965-1966 |

Le Canada a appuyé toutes les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et des effectifs militaires canadiens ont pris part à toutes les opérations mentionnées plus haut. Au mois de mai 1972, il y avait près de 620 militaires canadiens au sein de l'ONUST, de l'UNMOGIP et de l'UNFICYP.

Certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été financées à même les quotes-parts de tous les membres alors que d'autres l'ont été au moyen de contributions volontaires. Jusqu'en 1956, à l'exception de l'opération des Nations Unies en Corée, qui n'a pas été financée par les Nations Unies, les États membres de l'ONU s'acquittaient régulièrement dans l'ensemble de leurs quotes-parts relativement modestes à l'époque. Mais depuis la création de la FUNU en 1956, suivie de celle de l'ONUC en 1960, les frais de maintien de la paix se sont considérablement accrus. Le coût total de la FUNU a été de 217 millions de dollars (É.-U.) et celui de l'ONUC, de 392.8 millions (É.-U.). Le Canada s'est acquitté de sa quote-part à l'égard de ces deux opérations en versant \$5,190,000 pour la FUNU et \$9,187,000 pour l'ONUC. Certains pays, dont l'Union soviétique et la France, maintiennent toutefois que les opérations de maintien de la paix sont la prérogative du Conseil de sécurité et que l'Assemblée générale a outrepassé son autorité en mettant sur pied ces deux organismes. En conséquence, ces pays ont refusé de verser leur quote-part et de participer aux frais de l'une ou l'autre de ces

³ Voir (2)

⁴ Voir (2)